

Santé au Travail

Le Journal du CDG15

Décembre 2024 – Numéro 12

Visites des collectivités et établissements assurées par une délégation de la formation spécialisée du CST



Tout comme Monsieur Philippe MAURS, Maire de Saint-Cirgues de Jordanne, qui a accueilli les membres de la formation spécialisée du CDG 15 le 4 novembre dernier, ce ne sont pas moins de 8 collectivités et établissements qui ont été visités en 2024.

En effet, réglementairement, une délégation se doit de procéder à intervalle régulier à la visite des services relevant de leur champ de compétence. Cette délégation comporte le président de la formation spécialisée ou son représentant et un représentant du personnel membre de la formation. Elle est systématiquement assistée du service de prévention du CDG 15.

Ces visites s'inscrivent dans un objectif global de contribution à la protection de la santé des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

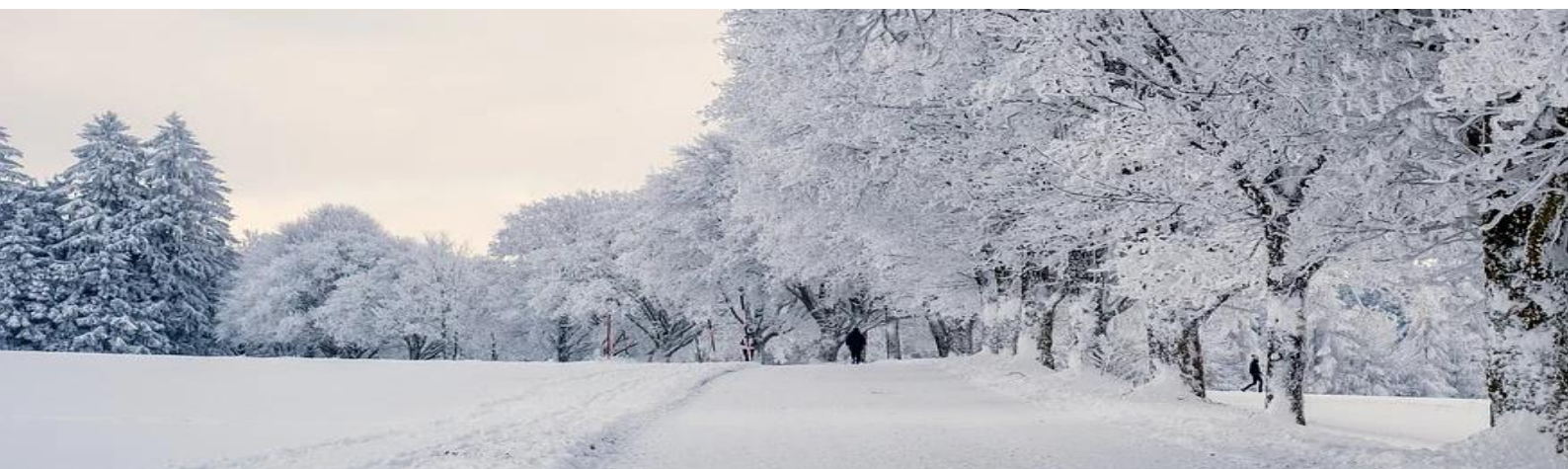
Elles nourrissent l'analyse des risques professionnels que doit mener la formation spécialisée et n'ont pas vocation à définir des responsabilités.

Elles doivent permettre la mise en place d'actions de prévention adaptées aux situations repérées et de ce point de vue, constituent pour l'autorité territoriale de la collectivité ou de l'établissement, une photographie au service d'une démarche de prévention. Lors d'une visite, la délégation est amenée à observer des situations de travail et à rencontrer des agents, sous forme d'entretiens individuels ou collectifs, dans le cadre de leur activité professionnelle. Un rapport est établi par la délégation, présenté aux membres de la formation spécialisée et adressé au représentant de la collectivité.

Modalités d'organisation :

Le choix des collectivités à visiter ainsi que la composition de la délégation se définit en séance par les membres de la formation spécialisée.

Les collectivités sont informées suffisamment à l'avance de la tenue de ces visites ainsi que des objectifs.



Catherine PRAT,

*Assistante de prévention,
Hautes Terres Communauté
répond à nos questions*

Vous êtes assistante de prévention depuis juin 2022, pouvez-vous nous dire ce que vous a apporté cette nouvelle mission ?

Cette mission est très intéressante, valorisante et enrichissante.

En effet, elle m'a permis :

- d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances en matière de prévention des risques au sein d'une structure mais également de développer une meilleure compréhension des enjeux liés à la sécurité au travail (cas de l'élaboration du Document Unique au sein de HTC).
- de développer des relations professionnelles et de collaboration avec un grand nombre de personnes au sein de ma collectivité, des agents avec lesquels je n'aurais jamais peut-être échangé en temps normal, d'avoir une vision plus large du travail/missions de chacun (cas du déploiement des trousse de secours au sein de HTC).
- de contribuer « à un petit niveau » à l'amélioration de l'environnement de travail de mes collègues, de se sentir utile et écoutée parfois dans notre mission.

Quels liens avez-vous tissé avec les autres assistants de prévention du département ?

Pour le moment, les liens tissés avec mes collègues durant ma formation AP ne sont pas réguliers mais je pense qu'il faut du temps. Par contre, des rencontres annuelles d'assistants de prévention du département pourraient, je pense, faciliter les liens.

Souhaitez-vous leur dire un mot ?

Bonjour à tous.

Une session de formation continue pour les assistants de prévention aura probablement lieu au cours du 1er trimestre 2025. Cette formation s'inscrit dans le cadre de notre parcours de mise à jour et de perfectionnement de nos compétences en matière de prévention des risques. Les détails précis de la session nous seront communiqués dès que possible.

Bien cordialement, au plaisir de vous retrouver.



Vous avez participé récemment à une sensibilisation relative aux équipements de protection individuelle. Que pensez-vous du fait que le service de prévention du CDG se déplace ainsi auprès des collectivités pour sensibiliser les agents aux risques professionnels ?

Je trouve ces déplacements nécessaires et indispensables, le service de prévention du CDG apporte auprès des collectivités une connaissance « experte » et « approfondie » sur les réglementations et les bonnes pratiques à mettre en place pour assurer la sécurité des agents.

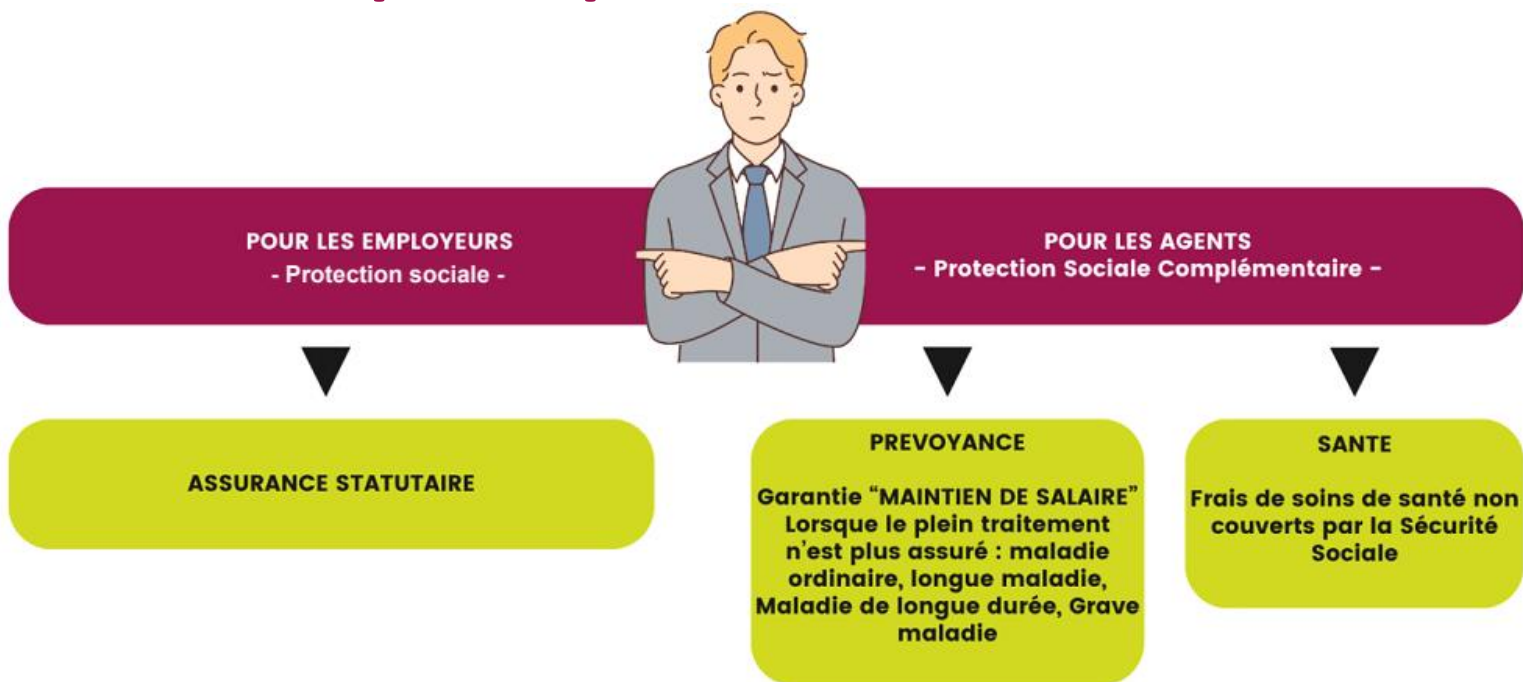
Certains des agents techniques présents viennent peu ou pas en formation professionnelle. En tant qu'assistante de prévention, qu'en pensez-vous ?

En qualité d'assistante de prévention, je pense que la formation professionnelle n'est pas une perte de temps quelle que soit la fonction occupée. Il est important de se former tout au long d'une vie professionnelle même quand on n'y voit pas forcément un intérêt ou malgré nos impératifs professionnels du moment.

Nous avons toujours des choses à apprendre ou à approfondir en formation. De plus, ces moments sont très enrichissants professionnellement et personnellement par les échanges, les solutions collectives parfois suggérées ou tout simplement le fait de se dire que finalement nous ne sommes pas seuls face aux situations professionnelles que nous rencontrons.



Qu'est-ce que la protection sociale ?



La protection sociale complémentaire (PSC)

Elle recouvre les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommés aussi « risque santé » et ceux liés à l'incapacité de travail appelés « risque prévoyance » ou « maintien de salaire ».

Cela concerne tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé).

L'agent peut bénéficier d'une participation de son employeur pour permettre de couvrir ces risques et réduire la précarité.

Les enjeux :

- Du côté agent

La **protection du risque PRÉVOYANCE (maintien de salaire)** concerne la couverture complémentaire des conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès.

La **protection du risque SANTÉ (mutuelle)** permet de compléter la couverture apportée par la sécurité sociale sur des remboursements de frais liés à la santé.

- Du côté employeur

Cette participation contribue à soutenir les agents dans un état le plus complet de bien-être physique, mental et social en facilitant l'accès de ces derniers à une couverture santé, réduisant les causes d'absentéisme, protégeant ces derniers des conséquences des aléas de la vie.

La réforme de la PSC :

La réforme de la PSC a introduit l'obligation de participation des employeurs publics :

- au 1er janvier 2025 pour la **PRÉVOYANCE d'un montant minimum de 7€/agent/mois**;
- au 1er janvier 2026 pour la **SANTÉ d'un montant minimum de 15€/agent/mois**.

Début 2025, le CNFPT vous propose...

Intitulés de formation	Dates
Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail (SST)	jeudi 6 février
Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail (SST)	jeudi 6 et vendredi 7 mars
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : formation initiale	jeudi 13 et vendredi 14 mars
L'habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens) : recyclage	mercredi 9 et jeudi 10 avril



SANTE MENTALE

10 signaux d'alerte à reconnaître pour soi et pour les autres

1. Changements d'humeur inhabituels
2. Isolement social
3. Difficultés de mémoire et de concentration
4. Troubles du sommeil
5. Modifications de l'appétit
6. Pensées négatives persistantes
7. Perte d'intérêt pour les activités plaisantes
8. Fatigue inexplicable
9. Augmentation des consommations (alcool, tabac, drogues...)
10. Pensées suicidaires



Gestion optimisée des déchets : Formation des agents

Dans le cadre de sa politique volontariste de réduction des déchets, la communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne poursuit l'accompagnement des habitants de son territoire à une gestion optimisée de leurs déchets. Les démarches mises en œuvre s'inscrivent dans son objectif d'instaurer à terme une tarification incitative.

Pour permettre de détourner des ordures ménagères, le maximum de biodéchets notamment, la Communauté de Communes a arrêté un schéma de gestion de ces déchets (préparation de repas, restes de repas, déchets végétaux). Cette action a été retenue par l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Elle bénéficiera d'un soutien financier du dispositif Fond Vert.

Fort de cet appui, la Châtaigneraie Cantalienne poursuit le déploiement de son programme de gestion de proximité des biodéchets, autour de 3 axes majeurs :

- l'organisation de sessions de remise de composteurs,
- le déploiement de sites de compostage partagé,
- la formation de référents pour la gestion des biodéchets.

Pour ce dernier point, il s'agit de proposer des sessions de formation de référents locaux pour accompagner le développement du compostage, y compris du compostage partagé. Ainsi, un catalogue de formation complet a été envoyé à l'ensemble des communes de la collectivité afin de former les agents techniques et ceux en charge de la restauration scolaire, ainsi que les élus à la pratique du compostage et à une gestion optimisée des déchets verts. Ces différents modules de formation proposés, favorisent les moments d'échange et de convivialité, permettant de bénéficier de retours d'expérience pour optimiser sa pratique et ainsi, composter « sans s'user ! »

A ce jour, 44 personnes (27 agents municipaux, 12 élus, 3 agents communautaires et 2 représentants d'associations), représentant 32 communes, ont été formées au cours de cette première session.

Les formations programmées pour cette fin d'année 2024 et pour l'année 2025, seront réalisées par des organismes de formation certifiés QUALIOP1 et adhérents au Réseau Compost Citoyen.

Ces formations permettent de consolider et de renforcer, le deuxième axe développé qui porte sur le déploiement de sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire.

Emilie LHERM,

Agent de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne



Contacts